



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

alcoolémie

Question écrite n° 110559

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la fiabilité de certains éthylotests. Sur neuf modèles vendus en pharmacie, quatre fourniraient apparemment des informations erronées, en indiquant à l'utilisateur un taux d'alcool inférieur à ce qu'il est en réalité, ce qui pose naturellement deux problèmes. Le premier est que la personne ayant eu une information erronée pense pouvoir prendre la route alors qu'elle ne le devrait pas, mettant ainsi en danger la vie d'autrui ainsi que la sienne propre. Le second est que les personnes ayant eu recours à ces éthylotests et qui par la suite se font contrôler par les autorités, peuvent être en infraction alors qu'elles ont pris la route en pensant, de bonne foi, y être autorisées. Dans ces conditions, et compte tenu des très mauvais chiffres obtenus par ce Gouvernement en matière de sécurité routière, il lui demande quelles mesures il entend prendre pour vérifier la fiabilité des éthylotests vendus aux particuliers.

Texte de la réponse

Afin d'être assuré que toutes les mesures favorisant l'autocontrôle en matière d'alcool (obligation d'éthylotests dans les établissements de nuit, obligation d'éthylotest dans les véhicules) encourage l'usage de matériels fiables, les textes réglementaires font référence à l'obligation de détenir des dispositifs répondant à une norme et titulaire de la marque NF (ou son équivalent). En effet, la fiabilité des éthylotests sous marque NF est assurée sur toute la chaîne par : une conception validée par rapport à la conformité aux normes (norme NFX 20702 de juillet 2007 pour les éthylotests chimiques par exemple) une fabrication maîtrisée par des audits annuels en usine et un contrôle sur les produits finis un suivi de la qualité assuré par des essais réalisés sur des produits prélevés en usine et dans le commerce. Ces essais et audits d'usine sont réalisés par le laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE), organisme indépendant et garantissent la fiabilité de ces éthylotests.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110559

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5973

Réponse publiée le : 15 mai 2012, page 3913